

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Extrait du registre

Séance du 24 janvier 2023

Relative à la modification du tableau des effectifs du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

DL20230124SMR03 – COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation du Comité syndical : 13 janvier 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 5

Nombre de délégués présents : 5

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt-quatre janvier, à seize heures dix, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

Étaient présents : Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Nicole BELLANGER, Cédric DE OLIVEIRA, Alain ANCEAU, membres titulaires,

Représentés par pouvoir : /

Absents excusés : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Serge GRANSART, Solène ETAMEN-NDENGÉ, Anne DUMANT, Valérie JABOT, Judicaël OSMOND, Agnès MONMARCHE-VOISINE, membres suppléants

Secrétaire de séance : Madame Nicole BELLANGER

Session ordinaire

DÉLIBÉRÉ

Madame la Présidente du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes présente au Comité le rapport suivant :

Suite à une décision prise à l'issue des entretiens d'évaluation 2022, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

1/ Fermeture d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet :

- Adjoint Technique titulaire temps complet

- Ancien effectif : 1

- Nouvel effectif : 0

2/ Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe titulaire à temps complet suite à la nomination d'un agent :

- Adjoint Technique principal 2ème classe titulaire temps complet

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

FILIÈRE TECHNIQUE

Cadre d'emploi des adjoints techniques

- Adjoint technique titulaire temps complet - Adjoint technique titulaire principal 2ème classe temps complet

Ancien effectif : 1

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Il s'agit de l'évolution statutaire d'un chauffeur livreur de la cuisine centrale.

RÉCAPITULATIF DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES

GRADE	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	EFFECTIFS
Attaché principal	Directrice	Temps complet	1
Technicien	Chef de Production	Temps complet	1
Adjoint technique	Cuisinier	Temps complet	3
	Agent polyvalent	Temps complet	2
		Temps non complet (24/35) ²	1
	Chauffeur livreur	Temps non complet (26/35)	1
	Magasinier	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Chauffeur livreur	Temps complet	1

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé de Madame SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente à modifier le tableau des effectifs tel que repris ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste seront prévus au budget primitif 2023,

ACTE que cette disposition sera applicable à compter du 1er février 2023.



Pour extrait certifié conforme

La Présidente,

D. SARDOU
Dominique SARDOU

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

ID : 037-200022945-20230124-DL20230124SMR03-DE

S²LO

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.